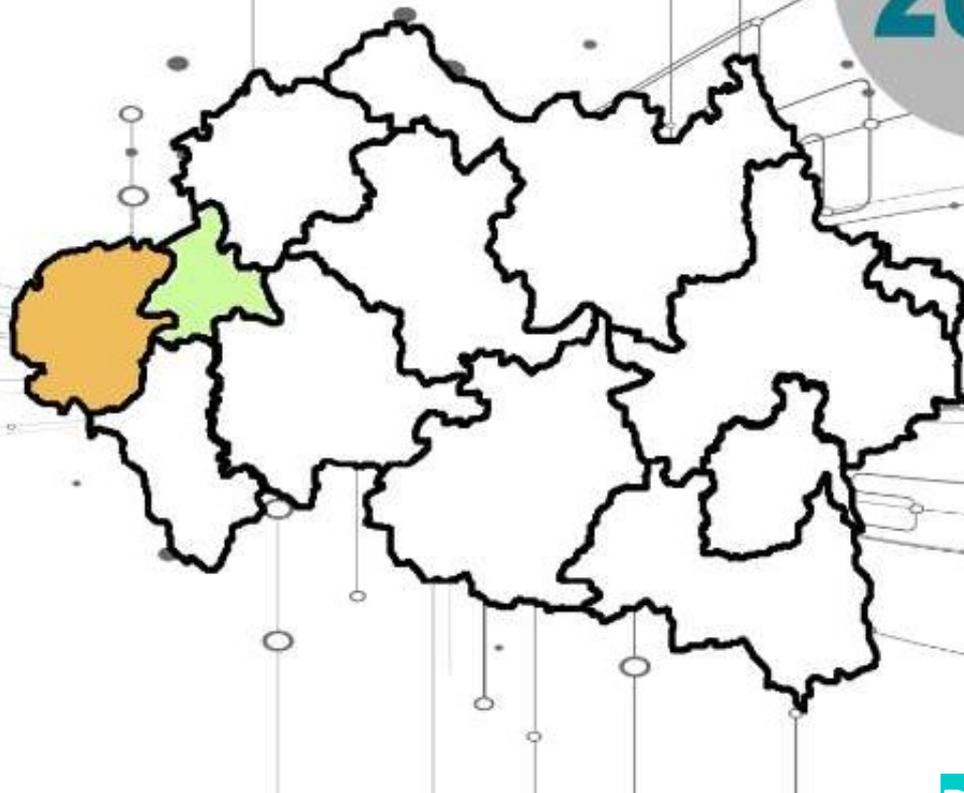


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2022
2026



DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES
DES COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
ET DU VAL DE CHER
28 mars 2023 à Vallon en Sully**



Communauté de Communes
du Val de Cher



Communauté de Communes
du Pays d'Huriel



Caisse d'allocations
familiales de l'Allier



La Convention Territoriale Globale (CTG)

1. Qu'est qu'une CTG ?

C'est un **projet social et familial partagé à l'échelle des communautés de communes du Val de Cher et du Pays d'Huriel** ont souhaité définir leur projet social à conduire en direction des familles/habitants sur leur territoire, dans le cadre de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Allier.

Elle constitue le cadre pour coordonner l'action des acteurs sociaux concernés par les politiques de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

C'est un contrat signé pour 5 ans (2022-2026), entre la Caf de l'Allier et la communauté de Communes Pays de Tronçais.

Elle marque l'engagement des communes, de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et de la Caf de l'Allier pour les familles et habitants du territoire :

- Permet de poursuivre les engagements financiers des contrats enfance jeunesse pour maintenir et développer les services aux familles ;
- Fournit **un cadre de collaboration renforcé** entre les collectivités territoriales et la Caf, avec des instances de travail en commun ;
- S'appuie sur **un diagnostic partagé** des besoins de la population et des ressources du territoire ;
- Contient un **plan d'actions modulable et évolutif** à différentes échelles (communales, groupements de communes, intercommunalité) pour répondre au mieux aux enjeux identifiés.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social de territoire de la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée.

2. Comment élabore-t-on une CTG ?

En étudiant les besoins, les atouts et les fragilités de chaque commune en prenant en compte les attentes des habitants et des acteurs locaux. A partir de ce diagnostic partagé, un projet de territoire sera coconstruit déclinant des actions et des moyens adaptés aux réalités territoriales.

3. A quoi sert une CTG ?

- Partager une vision du territoire
- Unir les forces et les ressources
- Articuler les politiques sociales pour être complémentaire
- Impulser les actions innovantes et être au plus près des habitants

La Caf de l'Allier accompagne les élus autour du projet de territoire en termes de financement et d'ingénierie auprès des partenaires initiateurs de nouveaux projets.

En 2021, la Caf de l'Allier a versé :

6 Millions d'euros de prestations familiales ainsi que **213 Mille euros au titre de l'action sociale à la** communauté de communes du Pays d'Huriel

Et

4.3 Millions d'euros de prestations familiales ainsi que **107 Mille euros au titre de l'action sociale à la** communauté de communes du val de Cher

Des objectifs stratégiques communs identifiés sur les communautés de communes du Pays d'Huriel et du Val de Cher

Le diagnostic territorial a permis de cerner les principales caractéristiques du territoire et de ses habitants, sur ces bases, les signataires se sont accordés pour prioriser conjointement les objectifs et **axes d'interventions suivants :**

Axe 1 - Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et permanence

➤ **La petite enfance**

Augmenter et soutenir les modes d'accueil petite enfance au regard des besoins

➤ **L'enfance**

Ajuster l'offre de service pour les enfants (3/11 ans) pendant les temps périscolaires des deux territoires

Ajuster l'offre de service pour les enfants (3/11 ans) pendant les vacances scolaires sur les deux territoires

➤ **La jeunesse**

Définir un projet jeunesse pour chacun des territoires voire un global pour les deux

➤ **La famille et la parentalité**

Renforcer l'offre de services aux familles (affiner / créer un Projet Educatif Territorial intercommunal et/ou intercommunautaire)

Développer des dispositifs « mobilité » en lien avec les services aux familles

Axe 2 - Favoriser les liens sociaux, soutenir et renforcer l'animation territoriale et assurer l'accès à ces services et à l'accès au droit

➤ **L'accès aux droits**

Affiner les réponses à la fracture numérique et à l'accès au droit sur les 2 territoires avec une animation via le Conseil départemental

Compléter les outils en direction des plus fragiles

➤ L'animation de la vie locale

Soutenir les acteurs culturels, sportifs, de loisirs, du patrimoine, ... via les deux centres sociaux sur les 2 territoires

Conforter les festivités / animations existantes et déployer des outils / animations autres

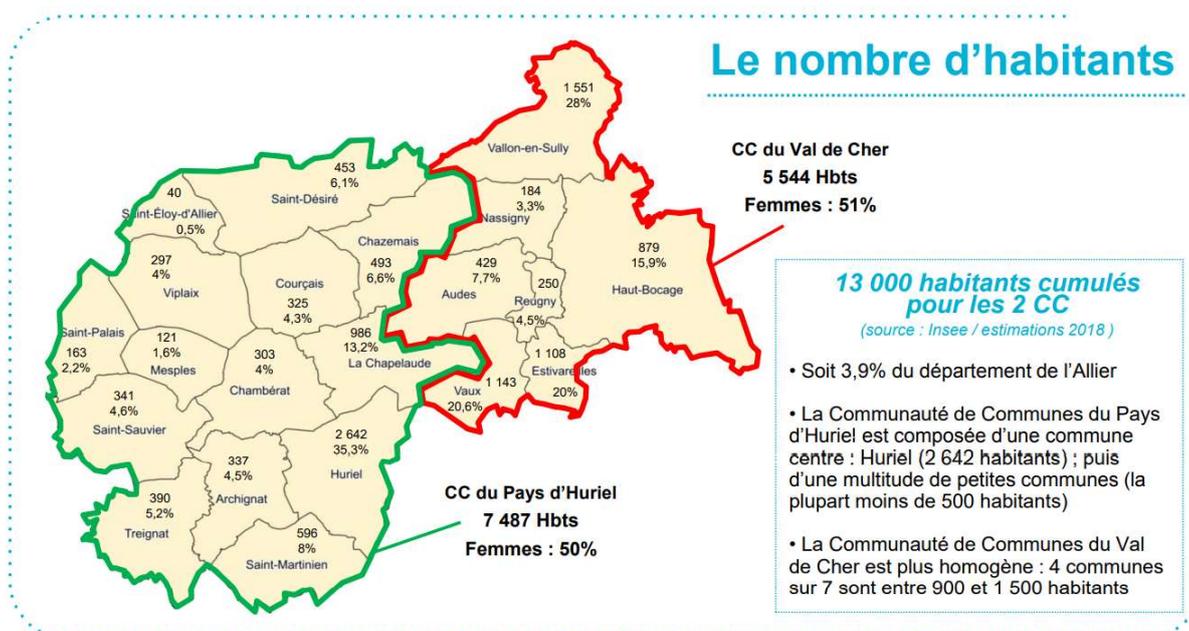
Une méthodologie partagée

Pour effectuer ce travail, les Communautés de Communes et la Caf de l'Allier ainsi que le cabinet RCC ont réalisé un diagnostic social, établi à partir des diagnostics déjà réalisés par la collectivité et les données Caf.

Cette analyse a été présentée aux membres du Comité de Pilotage, réunis le 27 janvier 2022 à Huriel. Le travail a illustré les enjeux spécifiques de territoire pour chacune de ces thématiques. Ces éléments sont présentés dans le document de présentation associé.

Le Comité de Pilotage a sollicité ses partenaires institutionnels et associatifs le lundi 12 et mardi 13 décembre pour les secrétaires de mairie et le mardi 21 février autour d'ateliers pour envisager des réponses nouvelles aux problématiques que le diagnostic a permis d'identifier. Ces problématiques sont résumées dans les pages suivantes.

• Démographie :



• La petite enfance

Une problématique de mode d'accueil pour la petite enfance sur les 2 territoires :

- Une diminution du nombre d'assistantes maternelles et absence de mode d'accueil collectif ; les AM ont des difficultés financières dues à la mise aux normes de leur logement ; des « fuites » des familles du territoire pour trouver un mode de garde qui fragilise le maintien des effectifs des écoles
- Les Maison d'Assistantes Maternelles sont des réponses aux besoins des parents mais les projets sont longs à voir le jour.
- Un Relais Petite Enfance / Guichet unique sur les 2 territoires avec la **spécificité de l'accueil des parents pendant les ateliers collectifs en direction des parents sur la CCPH ; Des prêts de jeux, équipements, livres aux AM et aux familles ; des sorties / formation appréciées au-delà des AM accueillies régulièrement.**
- **Sur la CCVC des nouvelles AM qui ont parfois du mal à se faire connaître et reconnaître. Une projet de micro-crèche sur Estivareilles ;**
- **Sur la CCPH : une inquiétude des élus face à cette problématique avec des questionnements sur les structures collectives notamment en raison des coûts induits.**

• L'enfance

Une offre de service périscolaire avec des amplitudes horaires très larges

- Les faibles effectifs dans les écoles et collèges inquiètent.
- ... cependant la réflexion menée par les élus se réalise via les RPI sans réelle vision territoriale (par communauté de communes voire sur les 2 territoires au regard du découpage de l'EN qui ne correspond pas aux intercommunalités.
- Des tarifs différents sur les territoires
- La question de l'aide aux devoirs n'est pas abordée de la même manière selon les RPI ; certains le proposent.
- L'accompagnement d'enfants porteurs de handicap nécessitant l'intervention d'un professionnel dans les temps péri et extrascolaires est à approfondir.
- **La cantine à 1€ mise en place sur certaines communes**
- Des problèmes de recrutement de personnels qualifiés (permanents, pour des remplacements...) qui mettent à mal parfois le maintien du service ; quelques mutualisations de personnels entre le péri et l'extrascolaire pour favoriser des temps pleins...
- Des locaux globalement adaptés même si sur certaines écoles, ces derniers sont un peu exigus.
- Certains accueils ne sont pas agréés alors même que les effectifs sont nombreux et nécessiteraient un projet éducatif construit et limiteraient les coûts pour les communes.
- **Une démarche très innovante sur le RPI d'Archignat en lien avec une association « les Fripouilles Sstar »**

Le mode d'accueil pendant les vacances scolaires a minima sur les 2 territoires..

- Des fermetures de l'ensemble des sites à Noël et au mois d'août qui peut poser des problèmes aux nouveaux habitants qui n'ont pas de famille sur place.
- Sur la CCVC : 2 lieux (au nord et au sud) qui font le plein le mercredi et les vacances ; la fermeture de l'accueil de loisirs à Vallon une semaine sur deux pendant les vacances scolaires sans modalités de transport via Vaux peut être problématique ; le service proposé à l'école de Vallon peut être problématique en terme d'appropriation, de taille des locaux.
- Sur la CCPH, le déploiement du plan Mercredi est très variable d'un RPI à un autre avec des modalités d'accueil disparates, avec parfois des effectifs très réduits qui freinent la mise en place d'un projet éducatif cohérent et intéressant pour les enfants d'âge parfois très différents. Pendant les vacances scolaires : 1 seul lieu à Huriel (sans système de point d'accueil délocalisé et de transport) pour les autres communes.
- Une augmentation du nombre d'enfants qui font l'école à la maison ; une interrogation des maires quant au « contrôle » obligatoire annuel qu'ils doivent réaliser.
- Une expérimentation en cours à l'école de Huriel pour la sensibilisation et la détection des violences intrafamiliales au sein de l'école en lien avec l'association Les Papillons.

• La jeunesse

Un projet de territoire autour de la jeunesse à affiner et/ou à construire ...

- Des ados avec une ambition scolaire parfois limitée (appréhension de « sortir » du territoire, précarité financière des familles...) ; la sur ou mauvaise utilisation des écrans : un problème général (en lien avec les parents).
- L'absence de classes spécialisées (ULIS, SEGPA) sur les territoires, l'absence de modalités de transport, la peur des familles de quitter le collège de rattachement mettent parfois les élèves en difficultés dans les classes.
- Une vigilance à avoir sur le profil des familles en terme de fragilité ou de précarité (gratuité des fournitures et des transports est à maintenir...) en particulier sur Vallon ; l'équipement informatique des jeunes et des familles est une question.
- Des espaces de jeux, de rencontres (city-stade...) créés sur certaines communes qui facilitent les rencontres entre les jeunes.
- Quelques expériences de Conseils municipaux d'enfants et de jeunes mises à mal par le COVID.
- Le centre social de Saint-Martinien a lancé depuis 2021 une démarche auprès des jeunes de la CCPH via le Collège de Huriel qui commence à porter ses fruits et qui reste à affiner ;
- Sur la CCVC : le projet est à construire entre le centre social du Pays de Tronçais et les élus dans le cadre du renouvellement de son projet social (locaux dans le collège ? Les mercredis après-midi ? Les vacances ?...)
- Des échanges d'expériences, des projets communs entre les 2 centres sociaux ?

- **L'accès aux droits**

Une fracture numérique qui s'enkyste et se creuse auprès des personnes très éloignées des pratiques numériques (honte, peur...)

- ...d'autres maîtrisent une partie des outils, n'ont pas toujours des équipements adaptés (familles / ado...);
- Un lieu d'accompagnement et d'accès au droit sur chacune des communautés de communes (Huriel et Vallon) sans réflexion autour de conditions d'accès pour les autres communes
- Des points d'accès internet (ordinateurs) répartis sur plusieurs communes.
- Quelques structures (associatives...) qui initient, sensibilisent, lèvent certains freins auprès d'habitants. La présence du CR de la Mothe est un atout dont les 2 territoires doivent se saisir...
- Selon les communes, les secrétaires de mairie sont peu ou pas sollicitées.
- Peu de démarches partenariales entre ces acteurs qui se connaissent peu ; une absence d'outils de communication qui recense les différents niveaux de services et donc une méconnaissance des habitants de l'offre globale.

Une précarité marquée sur la commune de Vallon et plus diffuse sur la CCPH

- Des personnes âgées accompagnées dans le cadre du maintien à domicile.
- Quelques familles installées dans la précarité, repliées sur elles-mêmes et difficiles à mobiliser sur des actions collectives existantes
- Des problématiques de mobilité matérielle (pas de véhicule...) mais aussi « culturelle » sans solution.
- Des usagers avec des problématiques de santé : addiction (alcool) et psychiatrique. Une offre de suivi disponible au centre hospitalier de Ainay le Château mais un problème de mobilité freine cet accompagnement.
- L'accès aux soins : des sites de télémedecine, une mutuelle communale sur une partie des communes très favorable.
- Seuls les Restos du Cœur présents sur les deux territoires : l'installation de l'épicerie solidaire serait un plus (Huriel / Vallon).
- Des liens entre les travailleurs sociaux et les élus des communes ; avec les centres sociaux (surtout celui de Saint-Martinien) ;

• L'animation de la vie locale

Des associations sportives, culturelles, de loisirs, de vivre-ensemble maillent le territoire mais...

- ... sur certaines communes (notamment l'ouest de la CCPH, Reugny...) la dynamique est très faible
- Sur la CCPH, le centre social développe des animations, des projets en priorité sur ces communes.
- Des spécificités / projets remarquables : à Maillet (tiers-lieu), Chazemais (Le Grillon...), la Micro-Folie qui doit être un projet global sur les 2 territoires...
- Une difficulté à créer du lien entre les associations d'une même commune (calendrier commun, forum des associations...).
- Un soutien financier, technique, administratif à ces acteurs limité. Un appui individuel et/ou collectif auprès des associations porté par les centres sociaux à affirmer.
- Des bibliothèques ou points lecture globalement en perte de vitesse
- Une attention / vigilance particulière à porter sur les attentes différentes entre les jeunes seniors et les plus anciens (+80 ans)
- Des espaces extérieurs aménagés, des équipements sportifs dans certaines communes ; des locaux de qualité (Vaux, Maillet, Chazemais, Vallon...)

Plan d'actions



Les axes retenus de la CTG



Axe 1

Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et leur permanence

Petite enfance / enfance / jeunesse / familles / parentalité

Axe 2

Favoriser l'accès au droit et aux services et soutenir et renforcer l'animation locale

Lutte contre la fracture numérique / accès au droit / soutien aux plus fragiles / soutien aux acteurs associatifs



ÉCOLE INCLUSIVE





Axe 1 - Les 3 thématiques



Augmenter et soutenir les modes d'Accueil petite enfance

Adapter l'offre de services sur les temps d'accueil 3/11 ans



Un projet « jeunesse » autour de l'ambition professionnelle et l'ouverture d'esprit



Axe 1 - Les actions par thématiques



Augmenter et soutenir les modes d'Accueil petite enfance



Adapter l'offre de services sur les temps d'accueil 3/11 ans

Création de modes d'accueil collectif

Appui et soutien auprès des assistantes maternelles

Ajustement de l'offre de services en accueil de loisirs péri scolaire

Création d'un pôle ressources "personnels"

Accompagnement des familles et mise en réseau des acteurs



Ajustement de l'offre de services en accueil de loisirs extra scolaire

Mise en place d'un réseau petite enfance en s'appuyant sur les RPE



Co-construction d'un PEDT groupe de travail spécifique et création réseau des RPI



Axe 1 - Les actions par thématiques (suite)



Un projet « jeunesse » autour de l'ambition professionnelle et l'ouverture d'esprit



Un poste de référent jeunesse sur la CCVC

Une offre de loisirs co-construite avec les jeunes et coordonnée sur les 2 territoires



Des référents jeunesse en lien avec les collèges



Accompagnement des jeunes autour de l'ambition professionnelle



Mise en place d'un réseau des acteurs jeunesse





Axe 2 - Les quatre thématiques



Favoriser l'accès aux droits et aux services et lutter contre la fracture numérique



Développer le soutien aux acteurs associatifs de l'animation de la vie locale



Compléter les outils en direction des plus fragiles



Conforter les festivités / animations existantes et en déployer de nouvelles



Axe 2 – Les actions par thématiques



Favoriser l'accès aux droits et aux services et lutter contre la fracture numérique



Compléter les outils en direction des plus fragiles



Finalisation de l'état des lieux de l'offre existante

Sensibilisation / information des habitants sur l'utilisation du numérique

Déploiement du système de mutuelle sur les territoires

Etude de faisabilité de l'implantation de l'épicerie solidaire

Optimisation du fonctionnement des MFS



Information des habitants sur les services de télémédecine



Mise en place d'un réseau des acteurs "Accès aux droits et lutte contre la fracture numérique" avec des rencontres régulières



Axe 2 – Les actions par thématiques



Développer le soutien aux acteurs associatifs de l'animation de la vie locale



Conforter les festivités / animations existantes et en déployer de nouvelles

Modalités de soutien aux acteurs associatifs des territoires

Projet lecture

La mise en valeur de l'existant et le lien entre les acteurs

Déploiement de la Micro-Folie sur les 2 territoires



Mutualisation des minibus des territoires



Déploiement des "outils" d'animations du département...



Valorisation des acteurs culturels et des artisans d'arts

Identification d'un élu "référent associations" dans chaque commune - Création d'un réseau

La signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2022 2026

INVITATION

Monsieur KEMIH Mohammed, Président de la Communauté de Communes du Val de Cher
Madame Anne ROUSSAT, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,
Madame Frédérique ROYON, Directrice de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,

ont l'honneur de vous inviter à la
signature de la Convention Territoriale Globale
Val de Cher

Mardi 28 mars à 11h00
à la salle du Haut de la salle polyvalente de Vallon en Sully

Ordre du jour
Signature de la convention

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2022 2026

INVITATION

Monsieur Jean-Elie CHABROL, Président de la Communauté de Communes Pays d'Huriel
Madame Anne ROUSSAT, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,
Madame Frédérique ROYON, Directrice de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,

ont l'honneur de vous inviter à la
signature de la Convention Territoriale Globale
Pays d'Huriel

Mardi 28 mars à 11h00
à la salle du Haut de la salle polyvalente de Vallon en Sully

Ordre du jour
Signature de la convention



Allocataire ou non, pour tout renseignement, rendez-vous sur caf.fr...

Et pour être contacté plus rapidement, renseignez votre adresse mail et votre numéro de portable dans votre dossier !

Connectez-vous sur l'espace Mon compte du caf.fr ou téléchargez l'appli Caf - Mon compte !

Suivez-nous sur Twitter : [@cafallier](https://twitter.com/cafallier)

CONTACT PRESSE :

Mounia EL YAKOUTI
Chargée de Communication

9 & 11 rue Achille Roche
03013 MOULINS Cedex
04 70 48 61 02
mounia.el-yakouti@caf-moulins.cnafmail.fr

www.caf.fr